



Quel rôle pour les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?

Jérôme Blanc, Marie Fare

► To cite this version:

Jérôme Blanc, Marie Fare. Quel rôle pour les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?. XXXes Journées de l'Association d'Economie Sociale, Sep 2010, Charleroi, Belgique. halshs-00516382v2

HAL Id: halshs-00516382

<https://shs.hal.science/halshs-00516382v2>

Submitted on 12 Sep 2010 (v2), last revised 25 Nov 2012 (v3)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Quel rôle pour les collectivités locales
dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?**

Jérôme Blanc et Marie Fare¹

1. Introduction

L'émergence et la diffusion de monnaies sociales et complémentaires dans le monde, et notamment en Europe, depuis les années 1980, ne s'est pas déroulée selon un modèle unique qui se serait dupliqué à l'infini, mais à partir d'un processus d'essaimage et de différenciation². Ce double processus a donné naissance à des modèles variés de monnaies sociales. Ainsi, à partir de l'innovation qu'a représentée la naissance des premiers types de monnaies sociales (dont les premiers, les LETS, *Local Exchange Trading System*, ont vu le jour dans les années 1982-1983 au Canada), ont émergé de multiples innovations de plus ou moins grande importance mais ayant donné lieu à une diversité certaine des dispositifs³. Dans ce processus, les collectivités publiques sont restées très en retrait, se contentant généralement de valider ces innovations à posteriori et sur le plan local – bien que les collectivités n'aient pas toujours été favorables à ce type d'innovations et que les autorités bancaires les aient souvent regardé d'un œil soupçonneux avant de condescendre à laisser faire. Les monnaies sociales relèvent d'une dynamique issue de la société civile et sont, en règle générale, émises par des associations. Dans de rares cas, elles disposent de l'appui de banques coopératives locales de type *credit union* ou de collectivités locales. Le rôle de ces dernières est la plupart du temps très mineur voire nul.

Ce texte se concentrera sur le rôle des pouvoirs publics, et particulièrement des collectivités locales, dans l'émergence, la diffusion, le développement et la différenciation des dispositifs de monnaies sociales ou complémentaires, en mettant en avant leur rôle de soutien

¹ LEFI, Université Lumière Lyon 2, Institut des Sciences de l'Homme (ISH) 14, avenue Berthelot, 69363 LYON Cedex 07. Contacts : jerome.blanc@univ-lyon2.fr et marie.fare@univ-lyon2.fr

² Nous n'entrerons pas ici dans le débat terminologique relatif aux dispositifs locaux d'échange sur la base d'une monnaie propre dont il est question dans ce texte (voir à ce sujet Blanc, dir., 2006). Pour simplifier, nous parlerons essentiellement de « monnaies sociales ».

³ Voir notamment : sur le trueque, Luzzi (2005), Plasencia et Orzi (dir., 2007) et Gomez (2009) ; sur les SEL, Servet (dir. 1999) et Laacher (2003) ; sur l'Ithaca Hour, Douthwaite (1996) et Jacob, Brinkerhoff, Jovic et Wheatley (2004) (on peut aussi consulter le site de Paul Glover traitant de l'expérience d'Ithaca, www.lightlink.com/ithacahours) ; sur les LETS (et au-delà), North (2006a, 2006b) ; sur les Time banks anglo-saxonnes, Cahn (2004), Seyfang (2002, 2003, 2004, 2006b) ; sur les Banche del tempo italiennes, Amorevole, Colombo et Grisendi (1998) et Coluccia (2001) ; sur les Regio allemands, Gelleri (2009) et Kennedy et Lietær (2008). Enfin, pour une vue grand angle, Blanc (dir., 2006) et de manière générale les textes publiés dans la revue en ligne IJCCR (<http://www.uea.ac.uk/env/ijccr/>).

potentiel à l'expérimentation. Ce soutien peut prendre, d'une part, diverses formes (technique, financière, fiscale, reconnaissance officielle et/ou juridique) et, d'autre part, différentes ampleurs. Nous commencerons par expliciter le rôle plus ou moins actif des pouvoirs publics dans l'émergence et le développement des dispositifs de monnaies sociales (section 2), avant de distinguer différents degrés d'intervention, depuis la reconnaissance de fait jusqu'à des modifications réglementaires (section 3), afin d'aboutir à une typologie des modalités d'action des pouvoirs publics, au niveau local ou central. En conclusion, nous aborderons les barrières que les monnaies sociales doivent encore franchir ainsi que les écueils à éviter afin que les pouvoirs publics s'engagent davantage dans la voie de l'expérimentation monétaire sans couper le souffle d'innovation par le bas qui a caractérisé les acteurs jusqu'ici (section 4).

2. Le rôle des pouvoirs publics dans l'émergence des monnaies sociales : de l'absence à l'engagement

Analyser le rôle des pouvoirs publics dans le processus d'émergence des dispositifs de monnaies sociales nécessite de revenir brièvement sur les conditions dans lesquelles ils émergent généralement. En première approche, nous pouvons distinguer deux cas : d'une part, les dispositifs de monnaies sociales qui sont impulsés au niveau local par des regroupements associatifs (formels ou informels, et quels que soient les statuts lorsqu'ils sont formels), et d'autre part ceux initiés localement par les collectivités locales ou avec leur appui. Que les gouvernements centraux établissent un cadre législatif adapté est une autre question.

Dans la courte histoire des monnaies sociales depuis l'expérience fondatrice du LETS de l'île de Vancouver, en 1983, on peut distinguer quatre générations de dispositifs qui se caractérisent par une organisation monétaire particulière et des rapports particuliers au monde socio-économique et aux autorités publiques, locales ou centrales (Blanc, 2010). Ces générations ne se succèdent pas mais s'imbriquent (l'émergence d'un dispositif d'une génération nouvelle ne met pas fin aux précédents) et se transforment (l'innovation au sein d'une même génération peut lui redonner un coup de fouet). Chacune de ces générations a un rapport particulier aux pouvoirs publics et en particulier aux collectivités locales.

2.1. Les dispositifs de première génération : monnaies inconvertibles, peu de partenariats économiques et une distance à l'égard des pouvoirs publics

Une première génération de dispositifs de monnaies sociales apparaît avec le modèle des LETS dans les années 1980. Elle est particulièrement vive (et seule en scène) jusque dans les années 1990, avec l'émergence des grands réseaux par combinaison d'essaimage et d'innovation par le bas (renvoyant à la *community*, aux logiques *grassroots*). Ce sont des monnaies de « crédit mutuel » comme les LETS et les SEL⁴ et des monnaies de papier comme le trueque argentin. Les premières sont fréquemment basées sur le temps (l'heure d'activité)

⁴ « Crédit mutuel » (ou ce que Rizzo, 2003, appelle « monnaies multilatérales »), au sens où la monnaie est créée dans l'échange, par le crédit et le débit simultanés des deux personnes ayant réalisé un échange. Cela s'oppose aux systèmes où l'échange nécessite que la personne demandeuse dispose de monnaie, qui doit donc avoir été préalablement émise.

bien que cela ne soit pas suffisant pour permettre une fixation généralisée du montant des échanges dès lors notamment que des biens sont échangés. Ces monnaies ont pour caractéristiques d'être formellement inconvertibles en monnaie nationale, même si cela n'empêche pas, d'une part, des fraudes pour les monnaies de papier comme le trueque et, d'autre part, l'utilisation conjointe possible de monnaie nationale et de monnaies sociales pour certains échanges de nature professionnelle, qui impliquent l'engagement d'entreprises ou de commerces et / ou le règlement de taxes (comme la TVA) en monnaie nationale. Dans la très grande majorité des cas, les monnaies sociales sont mises en œuvre par des associations locales en réponse à des aspirations et des besoins qui ne sont pas satisfaits par la production marchande et par la production publique. Ces associations existent parfois déjà et trouvent dans la mise en œuvre d'un projet de monnaie sociale un moyen d'atteindre leurs objectifs ou un nouvel outil à leur disposition ; mais il semble que dans la majorité des cas les associations sont créées uniquement autour du projet de monnaie sociale. Pour chacun des modèles de première génération, on constate une période d'extension rapide puis une période de tassement, de désillusion, parfois même d'échec ponctué par une mort médiatique. Il n'empêche que des seconds souffles sont possibles, soit par la mise en œuvre d'innovations, soit du fait de situations de crise économique et sociale.

Le processus de mobilisation des acteurs autour d'un projet de monnaie sociale résulte généralement d'un fondateur militant qui dispose d'un réseau relationnel dense, tissé au fil d'années de fréquentation du milieu associatif, de réflexions, de débats mais aussi de tâtonnements (Blanc, 2002). La combinaison de l'étendue de ces liens et de leur position structurale permet au fondateur, d'une part, de s'appuyer sur un noyau de quelques personnes pour organiser le dispositif et, d'autre part, de solliciter et motiver un ensemble d'autres personnes pour intégrer le dispositif dès sa création. L'extension du dispositif tient en outre à la capacité de cet ensemble de personnes à diffuser l'information dans leurs propres réseaux relationnels et notamment dans les réseaux associatifs qu'ils fréquentent. Le militant fondateur a donc un rôle fondamental par sa capacité à impulser la coopération en mobilisant les acteurs sur un projet risqué (car innovant).

Dans le processus de mise en œuvre de dispositifs de monnaies sociales de première génération, les collectivités locales sont quasiment absentes. En France, il est arrivé qu'une municipalité impulse la création d'un système destiné à des catégories défavorisées de la population, mais ces tentatives ont tourné court, faute d'une construction adéquate (Servet, dir., 1999).

2.2. Les dispositifs de seconde génération : des monnaies-temps inconvertibles et une logique souvent municipale

La seconde génération plonge ses racines dans les dispositifs japonais de Fureai Kippu (citer Hirota ou autre) qui, dans les années 1970, construisent une réponse sous la forme d'une entraide comptabilisée aux besoins de services notamment des personnes âgées. Mais c'est avec les expériences états-uniennes de Time banks ou Time dollars impulsées par Edgar Cahn

tout d'abord (1987) puis les Banche del tempo italiennes que ces dispositifs émergent véritablement. Les banques de temps établissent des monnaies de « crédit mutuel » comme les LETS et les SEL. Les échanges sont concentrés sur les services et leur comptabilisation se fait sur la base du temps qui est consacré à leur prestation. Ces monnaies sont inconvertibles en monnaie nationale.

Les banques de temps peuvent entretenir des liens étroits avec des collectivités locales ou avec des organisations de l'économie sociale et solidaire ou du tiers secteur, dans des objectifs sociaux (des formes d'entraide sociale locale) et non économiques. Les banques de temps italiennes en particulier entretiennent des liens très forts avec les municipalités, appuyées par un cadre légal adapté. La première Banca del tempo a été créée par un syndicat à Parme en 1991, sur la base d'une appropriation du modèle canadien de LETS pour des objectifs sociaux spécifiques. Ce n'est qu'en 1995 qu'une seconde banque de temps a été créée, à Sant'Arcangelo di Romagna, par la municipalité elle-même, cette fois ; par la suite les banques de temps sur ce modèle municipal se sont rapidement développées (Amorevole, Colombo et Grisendi, 1998, pp. 39-51). La loi du 8 mars 2000 a fourni un cadre précis permettant d'intégrer explicitement les banques de temps dans les politiques municipales (Amorevole, Colombo et Grisendi, 1998, pp. 9-14 ; Coluccia, 2001, p. 37-41 ; Rizzo, 2003, p. 23). Autour de l'année 2000, environ 60% des banques de temps étaient appuyées de manière déterminante sur une commune, soit parce qu'elles étaient directement établies, gérées et financées par elles, soit parce que, établies par une association, une coopérative sociale ou un syndicat, elles recevaient un soutien financier municipal (Coluccia, 2001, p. 32).

2.3. Les dispositifs de troisième génération : monnaies convertibles et recherche de partenariats avancés dans des objectifs économiques locaux

Une troisième génération de monnaies sociales démarre avec l'Ithaca Hour, en 1991, et connaît un second souffle depuis le début des années 2000 avec les cas allemand (Regiogeld) et brésilien (banques communautaires sur le modèle du Banco Palmas). Une équivalence fixe lie la monnaie sociale à la monnaie nationale, et des formes de convertibilité sont établies. L'émission de monnaie sociale est couverte par une réserve en monnaie nationale équivalente. L'entrée, par conversion de monnaie nationale en monnaie interne, est possible et même favorisée par un taux bonifié (par exemple, 105 en monnaie interne pour 100 en monnaie nationale). La sortie par conversion de monnaie interne en monnaie nationale n'est pas toujours acceptée (Ithaca Hour) ; lorsqu'elle est possible, des pénalités de sortie cherchent à limiter les risques de revente en masse de la monnaie interne. Ces monnaies sociales sont toutes utilisables conjointement à la monnaie nationale. Ces modèles se veulent plus efficaces dans leur gestion, dans l'impact économique de leur activité, dans leurs relations au monde socio-économique. Ce souci d'efficacité et de maturité conduit de plus en plus à rechercher les coopérations adéquates.

Les monnaies de type Ithaca Hour, Regiogeld allemands ou monnaies et banques communautaires brésiennes visent les actes de consommation quotidienne des populations

locales, et reposent donc sur l'acceptation par des entreprises et des commerces locaux de la monnaie locale. Dans ce cadre, des partenariats avec des banques locales peuvent être déterminants. Dans le cas du modèle brésilien de banque Palmas, la banque est d'ailleurs première – à l'origine était la création d'une banque communautaire (1998), hors tout statut formel, afin de fournir du microcrédit dans une favela de Fortaleza ; l'idée d'une monnaie propre n'est venue que dans un second temps (2002), afin de démultiplier l'effet local des microcrédits (Melo, 2009).

Mais des partenariats avec les collectivités locales peuvent être tout aussi déterminants. Deux objectifs peuvent justifier de tels partenariats : d'une part, intégrer des services publics dans le dispositif de sorte que des paiements (de services de santé, de transport, etc.) puissent être réalisés en monnaie locale ; d'autre part, faire en sorte que les taxes et impôts locaux puissent être réglés en monnaie locale – ce qui constitue un puissant soutien à ces dispositifs. C'est ainsi qu'à Ithaca, la mairie et la chambre de commerce ont avalisé la monnaie ; une banque coopérative, Alternatives Federal Credit Union, facture certains de ses frais de gestion et de crédit en IH et l'on peut utiliser les IH pour payer des services publics comme la bibliothèque municipale et l'hôpital public. En Autriche, où se développent des dispositifs de type Regio, les pouvoirs publics ont pris part à leur développement en acceptant le paiement de certaines taxes en monnaie régionale (Lietaer et Kennedy, 2008, p. 122).

Les collectivités locales deviennent donc plus visibles avec cette troisième génération, mais elles apparaissent non pas dans l'émergence de certains dispositifs, mais dans leur développement, car ces dispositifs résultent d'abord d'initiatives communautaires prenant ou pas des statuts coopératifs ou associatifs. C'est ainsi que l'effet d'essaimage que l'on a pu observer n'est pas immédiatement lié au soutien des pouvoirs publics, même si, dans un second temps, les pouvoirs publics peuvent prendre part à leur développement, comme nous verrons par la suite.

2.4. Les dispositifs de quatrième génération : des projets multiplexes et un rôle central des collectivités locales

Enfin, une quatrième génération de monnaies sociales a commencé à émerger au début des années 2000. Elle a pour particularité de combiner plusieurs objectifs jusqu'ici demeurés séparés et d'intégrer plus qu'auparavant la préoccupation environnementale. La multiplexité de ces projets alourdit d'autant l'ingénierie nécessaire et contraint à rechercher des solutions techniques coûteuses. Cela conduit à nouer des partenariats complexes rapprochant collectivités locales, acteurs économiques et organisations ou programmes nationaux voire européens (pour les dispositifs dans des pays de l'Union européenne), et à expérimenter avant de se lancer à une échelle plus large.

Le système NU, expérimenté dans la ville de Rotterdam entre 2002 et 2003, a connu un certain retentissement mais pas de suites immédiates (Sambeek et Kampers, 2004). Il a été initié par la mairie dans la phase de réflexion sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, en

1998. L'idée était d'introduire à Rotterdam une carte incitant au développement de comportements durables, avec le soutien de la Province de Hollande du Sud, d'un programme de financement européen au titre du programme LIFE (*Financial instrument of the european community*), de la banque coopérative Rabobank et de l'agence de développement Stichting Points (anciennement Barataria). Baptisée carte NU⁵ (*maintenant* en néerlandais), cette carte électronique fonctionnait selon les mêmes principes que les cartes de fidélité classiques. Néanmoins, celle-ci visait à favoriser les comportements et la consommation responsables (Rousseaux, 2009 ; Seyfang, 2006a, 2001 et 2005). Les points étaient distribués pour récompenser les « consom'acteurs » lors de leurs achats relevant d'une consommation soutenable : consommation de produits locaux et/ou biologiques, commerce équitable, achats de produits et services écologiquement rationnels ou encore comportements responsables comme le recyclage. La monnaie sociale distribuée venait ainsi en complément de la monnaie nationale (leur usage était conjoint), et visait donc à en orienter l'usage.

Un des cas les plus emblématiques de cette quatrième génération de monnaies sociales est celui du SOL⁶, en France, dont un volet est très proche des logiques de la carte NU (Fare, 2007). Le programme a été mis en œuvre à partir de 2007 à partir de plusieurs territoires locaux en France. Ce projet d'une monnaie à « valeur ajoutée sociale et environnementale », qui se nourrit des réflexions engagées par et autour de Patrick Viveret à partir de 1998, est complexe car il combine une monnaie de fidélisation (distribution de points à des clients fidélisés comme la carte NU), une monnaie rétribuant des actions bénévoles (s'inspirant des SEL) et une monnaie affectée (système de bons d'achat). L'opportunité d'intégrer un programme européen⁷ a permis d'engager l'expérimentation en rassemblant des fonds européens (à hauteur de 50%), des ressources publiques de collectivités locales françaises (30%) et des ressources privées (20%) provenant de quatre grandes organisations de l'économie sociale ; la phase d'expérimentation a ensuite cédé la place à la mise en œuvre à l'échelle de territoires locaux comme des communes ou des communautés de communes. Les contraintes de financement européen ont rendu nécessaire la présence de collectivités locales dans les partenariats locaux, et la présence de quatre grandes entreprises de l'économie sociale ont rendu possible le développement d'un système technique lourd et coûteux.

2.5. Vers une cinquième génération impulsée par les collectivités locales ?

Au fur et à mesure de l'expérimentation et du développement des monnaies sociales, les collectivités locales semblent s'intéresser de plus en plus à ces dispositifs, ce qui peut augurer de bonne perspective pour leur développement à venir. En témoigne, certaines villes en France comme celle d'Annemasse ou de Chambéry qui ont créé des comités de travail en 2010 afin de mettre en place des dispositifs de monnaies sociales. Leurs objectifs sont

⁵ Voir le site http://www.nuspaarpas.nl/www_en/html/overheid.htm

⁶ Voir la présentation du projet dans Delille et Whitaker (2006). Voir les modalités effectives du SOL mis en œuvre sur le site qui lui est dédié : <http://www.sol-reseau.coop>

⁷ Il s'agit du programme européen EQUAL, financé par le Fonds Social Européen. EQUAL soutient des projets innovants visant à combattre les discriminations et réduire les inégalités pour une meilleure cohésion sociale.

néanmoins différents : la ville d'Annemasse souhaite plutôt développer des échanges entre particuliers sur la base du temps (ce qui renverrait à la deuxième génération vue ci-dessus) alors que la ville de Chambéry cherche à mettre en place une monnaie locale incluant les entreprises et visant la dynamisation et la relocalisation des échanges au niveau local et par ce biais d'un développement local soutenable (plutôt la troisième génération). Ces deux finalités témoignent d'ailleurs de la plasticité de la monnaie. Il est ainsi possible d'atteindre des objectifs spécifiques déterminés par les acteurs en mobilisant des choix organisationnels et des formes monétaires appropriés (Blanc, 2009). La dynamique dans ces deux villes est impulsée par la municipalité ou la communauté de commune.

De plus, en France, l'expérimentation de monnaies sociales a été introduite dans les débats électoraux pour les élections régionales et particulièrement dans les programmes des listes Europe Ecologie ainsi que l'intérêt accru de quelques personnalités politiques tels que Francine Bavay, Conseillère régionale Ile de France, élue du parti les Verts dans le cadre d'Europe Ecologie. Cet intérêt nouveau est fortement lié à l'utilité que pourraient avoir les monnaies sociales dans la problématique du développement soutenable. On constate en outre que les élus écologistes se sont particulièrement impliqués dans le projet SOL, notamment en Ile-de-France, Bretagne et en Rhône-Alpes (Fare, 2007)⁸. Ces élus ont soutenu le projet au sein des exécutifs régionaux pour l'impulser dans les territoires régionaux en lien avec des municipalités ou communautés de communes. Pour certains cela peut poser des problèmes de récupération politique ou de marginalisation, limites sur lesquelles nous reviendrons notamment dans la quatrième partie.

3. D'une tolérance des dispositifs de monnaies sociales jusqu'à leur soutien techniques et financier

Ce bref retour aux fondements des grands modèles de monnaies sociales permet d'illustrer le rôle joué parfois par les collectivités locales en tant que soutien potentiel à l'expérimentation monétaire. Parmi les dispositifs mentionnés jusqu'ici, seuls les banques de temps italiennes, le SOL et la carte NU ont bénéficié de ce levier d'action pour leur *émergence*. Il n'en demeure pas moins que les collectivités locales paraissent de plus en plus mobilisées autour des enjeux de l'expérimentation, notamment par le biais de la problématique environnementale, d'où un soutien récent de plus ou moins grande ampleur dans le *fonctionnement* et le *développement* des monnaies sociales. C'est l'objet de cette troisième section que d'explicitier les différentes modalités d'intervention des pouvoirs publics, depuis la reconnaissance ex-post (localement et nationalement) jusqu'à la création d'un cadre légal adapté, en passant par les soutiens techniques et financiers apportés par les collectivités locales.

⁸ Cette inclination des mouvements écologistes à l'égard des monnaies sociales n'est pas nouvelle ni propre à la France. Le qualificatif de « green money » parfois employé laisse entendre cette proximité.

3.1. Des soutiens techniques et financiers

Parmi les générations un, deux et trois, certains dispositifs bénéficient d'un soutien au niveau local, sous la forme d'appui technique ou d'apport financier. Les banques de temps en particulier sont particulièrement soutenues. On a vu que les *banche del tempo* italiennes sont, pour beaucoup, une émanation des municipalités. Elles bénéficient alors d'un support technique et financier, via, par exemple, la mise à disposition d'un local communal, un apport financier permettant d'acheter un ordinateur et de payer les frais courants, voire l'emploi d'une personne en charge de la banque (Amorevole, Colombo et Grisendi, 1998). Les *time banks* anglo-saxonnes bénéficient du même type de soutien que les *banche del tempo* italiennes, même s'il est davantage marqué par un apport financier permettant notamment de subventionner l'emploi du *Time broker*, indispensable au bon fonctionnement de ce type de banques de temps. Les SEL cherchent eux à l'inverse à maintenir une distance avec les institutions publiques puisqu'ils entretiennent seulement un minimum de relations avec elles : « *ce n'est pas (...) parce que les pouvoirs publics ignorent ces structures, mais bien parce que les sélistes entendent conserver leur indépendance politique* » (Lenzi, 2006, p. 263). Seul 30,6% des SEL enquêtés en 2004 entretiennent des relations avec les mairies (et 1,4% avec les regroupements de communes) et aucun d'entre eux avec les départements ou les régions. Néanmoins, 40% des SEL reconnaissent percevoir non une aide financière mais une aide logistique de la part des collectivités locales se caractérisant par le prêts de locaux, de matériel ou des frais de photocopies, à l'image d'autres associations (Lenzi, 2006, p. 263). On trouve des soutiens plus marqués dans les LETS anglo-saxons et une moindre distance à l'égard des municipalités.

Les dispositifs de quatrième génération entretiennent des relations étroites avec les collectivités locales, mais dans un cadre de gouvernance où d'autres partenariats sont établis. C'est ainsi que le SOL bénéficie d'un support financier conséquent puisque sa sélection dans le cadre d'un projet européen EQUAL rendait nécessaire l'apport de fonds publics à hauteur de 30%, provenant de collectivités locales (mairies, communautés de communes et/ou régions). Ce support financier est complété par un soutien logistique comme l'illustre la participation de la région Bretagne et de la mairie de Rennes à l'organisation du séminaire EUROSOL en mai 2007 dans les locaux du Conseil régional de Bretagne à Rennes, par la mise à disposition de techniciens, de matériels, par la préparation des repas et par l'intervention de Maria Vadillo, Conseillère régionale de Bretagne, apparentée socialiste, à ce même séminaire. La mairie est, elle aussi, porteuse, ayant organisé une réception officielle rassemblant tous les membres d'EUROSOL. Dans le même ordre d'idées, la mairie de Nanterre a co-organisé avec l'association locale SOL de Nanterre un séminaire international d'acteurs sur les monnaies complémentaires les 3-4 décembre 2009 en apportant un support logistique et financier conséquent.

Cette modalité de soutien s'apparente à celle qu'a eue la carte NU à Rotterdam, un soutien financier et logistique, non seulement de la part de la municipalité de Rotterdam mais aussi de la province de Hollande du Sud dans le cadre du « programme d'apprentissage pour

un développement soutenable » ainsi que du ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui a contribué à assurer que le système fonctionne pendant une période supplémentaire de trois mois à la fin de 2003.

3.2. Autoriser ? interdire ? cadrer ? Enjeux à l'échelle nationale

Les dispositifs de première et de troisième générations ont été parfois menacés, mais toujours finalement tolérés et parfois cadrés par des lois ad hoc.

Les menaces sont venues notamment du fisc, de représentants de branches d'activité et des banques centrales. En France, un procès a été intenté par la Fédération du bâtiment et des travaux publics ainsi que la Chambre syndicale des artisans et des petites entreprises du bâtiment de l'Ariège (Capeb) contre des sélistes en 1997-98 pour travail dissimulé ; deux d'entre eux avaient réparé le toit d'une troisième et avaient été réglés pour cela en monnaie de SEL. Condamnés en première instance, les sélistes ont été relaxés en appel (Laacher, 2003). Ce procès a eu un grand retentissement dans le contexte français : il affirmait en définitive que l'entraide, à caractère non professionnel, était licite dans le cadre d'un SEL, où les échanges étaient évalués et réglés dans une unité dont la conversion en monnaie nationale ne faisait pas sens ; il fermait ainsi la porte au déploiement d'échanges professionnels tels qu'ils avaient pu se développer ailleurs dans le monde. Le contexte allemand fournit un point de vue sur des critères très différents. Au milieu des années 2000, la Bundesbank a commandé un rapport à un économiste académique d'orientation *mainstream*, Gerhard Rösl ; celui-ci, au fil d'un texte fouillé, conclut à l'innocuité des monnaies sociales allemandes du fait de leur trop faible taille et de leur impact économique proche de zéro. Le danger de concurrence monétaire ou de mise en cause du monopole de circulation de l'euro apparaît négligeable (Rösl, 2006). De manière générale, les pouvoirs publics n'ont que rarement été interpellés négativement par ou sur les monnaies sociales. Ils ont largement considéré ces dispositifs comme étant trop petits pour avoir une influence significative sur la souveraineté monétaire, d'où une tolérance plus ou moins bienveillante.

C'est ainsi que la plupart des dispositifs n'ont fait l'objet que de désintérêt. Deux arguments peuvent expliquer un tel désintérêt. Premièrement, ce sont des dispositifs relativement récents car leur émergence remonte aux années 1980. Leur forte dimension novatrice conduit à les considérer comme des formes d'innovation sociale (Blanc et Fare, 2009). Or, un des enjeux de l'expérimentation est son institutionnalisation. L'institutionnalisation des monnaies sociales, c'est-à-dire « *le travail de mise en reconnaissance de l'usage social qui est fait de l'invention ou de la découverte* » (Fontan, 2007) nécessite que leur utilité sociale soit clairement reconnue. Ce processus d'institutionnalisation est long et passe nécessairement par une évaluation des dispositifs et une étude de leurs impacts sociaux, économiques et/ou écologiques. Or, malgré, un certain nombre d'études qui ont porté particulièrement sur les LETS ou les banques de temps britanniques (par exemple voir Seyfang, 2002, 2003, 2004, 2006b ; Williams, Aldridge, Lee et alii, 2001a et 2001b), ils demeurent encore bien trop peu évalués. Un des enjeux majeurs

consiste donc à généraliser les études d'impact afin d'apporter crédibilité et légitimité aux monnaies sociales. Deuxièmement, en dépit de l'élargissement du public utilisateur au fil des générations de dispositifs, la majorité de ces derniers demeurent contenus à des niches et ne concernent qu'un nombre limité de personnes – avec l'exception notable du *trueque* en Argentine qui a pu concerner entre 2 et 6 millions de personnes en 2002 selon les évaluations.

Malgré cela, certains dispositifs ont bénéficié d'une reconnaissance légale par le biais de textes législatifs, de décrets, etc.

Dans les pays du nord, ceux qui l'ont obtenue étaient des dispositifs de seconde génération, caractérisés par leur fort contenu social et leur objectif premier de (re-)constitution de liens sociaux communautaires. C'est le cas des *banche del tempo* italiennes dont il a été question plus haut⁹. La dynamique des banques de temps italiennes a été rendue possible par la loi du 8 juin 1990, qui accorde aux maires la possibilité de coordonner « les temps publics et privés » de la commune au service des citoyens. Le cadre légal a été parachevé par l'article 27 de la loi 53 du 8 mars 2000 portant « *disposition pour le soutien à la maternité et à la paternité, pour le droit aux soins et à la formation et pour la coordination des temps dans la ville* ». Elle inscrit les banques de temps comme outil d'entraide et de solidarité et pose explicitement que les collectivités locales doivent promouvoir et soutenir financièrement les banques de temps.

Dans les pays du Sud, les systèmes qui ont été reconnus ou cadrés légalement étaient des dispositifs de troisième génération, capables de fournir des moyens de subsistance et des formes de microcrédit à des populations pauvres ou appauvries, dans le cadre de politiques destinées à soutenir l'émergence d'initiatives d'économie populaire – c'est le cas des banques communautaires brésiliennes sur le modèle Banco Palmas et des monnaies sociales au Venezuela inspirées des banques brésiliennes¹⁰. Au Venezuela, l'impulsion de la dynamique de monnaies sociales est venue initialement du Ministerio del Poder Popular para la Economía Popular (MINEP)¹¹. En juin 2008, faisant suite à près de deux ans d'avancées et d'expérimentations, la loi pour le développement de l'économie populaire a fixé les principes d'une nouvelle économie solidaire basée sur les réseaux communautaires dont les monnaies sociales. Elle concerne à la fois les dispositifs fonctionnant comme le système du *Trueque* argentin (« groupes de troc (*trueque*) communautaire ») mais aussi les monnaies locales (« groupes d'échange solidaires ») inspirés du modèle brésilien de banco Palmas. La banque centrale du Venezuela (BCV) doit même soutenir les « groupes de troc communautaires » dans la mise en place de monnaies locales (art. 28 et 29). Au Brésil, le soutien public aux banques communautaires commence en 2005 avec le partenariat engagé par le Banco do Brasil avec le Banco Palmas (qui est la banque communautaire de la favela Conjunto

⁹ Notons qu'en France un projet de loi préparé par l'éphémère secrétariat d'Etat à l'économie solidaire (2000-02) devait valider et cadrer légalement l'existence de dispositifs de SEL.

¹⁰ Notons qu'en Argentine un projet de loi a été préparé durant la phase conquérante du *trueque* (modèle de 1^{re} génération), puis abandonnée sans crier gare lorsque, après le premier trimestre 2002, le *trueque* s'est effondré.

¹¹ Shephard décrit les premières approches et tâtonnements des monnaies sociales sous cadre législatif ad hoc au Venezuela (Shephard, 2008, p. 13 sq.).

Palmeira), pour appliquer un programme national d'accès des populations pauvres au microcrédit. Au préalable, la banque centrale a enquêté tout au long de l'année 2003 sur la monnaie locale, accusant d'abord le Banco Palmas d'émettre de la fausse monnaie, avant de le blanchir (Melo, 2009, p. 235-239). Après une période d'observation et de méfiance, en effet, le Banco do Brasil, qui avait reçu mission de développer le microcrédit pour les populations pauvres, a constaté l'efficacité que pouvait apporter le Banco Palmas dans cet objectif et a engagé un partenariat avec l'Institut Palmas pour développer des banques communautaires diffusant pour son compte du microcrédit. Par la suite, l'Institut Palmas, créé à Fortaleza pour diffuser le modèle du Banco Palmas, a signé un partenariat avec le Ministère du travail et de l'emploi pour la diffusion de la méthodologie de banques communautaires dans des quartiers et villages brésiliens à population pauvre. En 2009, le Secrétariat national à l'économie solidaire a validé ces principes et accordé son soutien formel.

3.3. Vers une légitimation des monnaies sociales comme outil de politiques publiques

Le développement des soutiens des collectivités locales ou des gouvernements centraux aux monnaies sociales peut s'analyser comme une reconnaissance de ces dispositifs comme outils potentiels de politique publique.

On peut distinguer les dispositifs en fonction des objectifs assignés aux monnaies sociales en tant qu'outils de politiques publiques. En effet, la plasticité de la monnaie permet, en optant pour des choix organisationnels spécifiques, de satisfaire à des objectifs divers (Blanc, 2009). Les collectivités locales peuvent donc utiliser les monnaies afin de satisfaire certaines finalités compatibles avec cet outil et les modalités de sa mise en œuvre. Jusqu'ici, elles ont promu, de manière très inégale, des dispositifs de monnaies sociales dans deux grands types d'objectifs : des objectifs sociaux tout d'abord, des objectifs environnementaux ensuite. Le grand absent semble être l'économique, mais il affleure très vite lorsque l'on examine ces deux points.

L'objectif social correspond à une double logique de revitalisation de liens conviviaux communautaires et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les dispositifs de première et seconde génération peuvent en particulier servir des objectifs de lutte contre la pauvreté ou contre l'exclusion non seulement en valorisant les compétences de chacun ou en recréant du lien social mais aussi en apportant des moyens de solvabilisation complémentaires. Les LETS, SEL et banques de temps appartiennent à cette catégorie de monnaies sociales. Les collectivités locales en particulier peuvent identifier ces possibilités et utiliser ces dispositifs pour satisfaire ces objectifs. C'est notamment particulièrement visible pour les banques de temps anglo-saxonnes qui sont de plus en plus intégrés dans des programmes de lutte contre la pauvreté et comme outil de reconstruction des liens sociaux dans la communauté (Seyfang, 2006b). Les banques de temps italiennes sont très largement développées par les municipalités et reconnues comme outil de reconstruction des liens sociaux et d'entraide.

L'objectif environnemental consiste à promouvoir des pratiques plus conformes aux principes du développement soutenable par la stimulation d'une consommation dite

responsable, par exemple via le développement de productions biologiques locales, mais aussi via la promotion de productions locales, bio ou non, en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport... Il est évident cependant qu'un tel objectif peut constituer la couverture souriante de logiques protectionnistes généralement honnies. Les dispositifs de troisième et quatrième génération sont particulièrement utilisables dans cet objectif environnemental. Le SOL et plus particulièrement son volet SOL affecté ainsi que la carte NU répondent à cette finalité et sont promus à ce titre par les collectivités locales.

La carte NU à Rotterdam a ainsi été utilisée comme outil de politique publique afin de stimuler les comportements responsables, sous forme d'incitation, puisqu'il les récompensait (« *carots not sticks* », écrivent Holsworth et Boyle, 2004). Quatre axes d'action ont été privilégiés. Le premier était celui de la consommation. Les particuliers obtenaient des points lorsqu'ils choisissaient d'acheter des produits « verts », c'est-à-dire référencés sur une liste labélisée NU comme étant soit dotés d'un éco-label, soit n'utilisant que peu d'emballages, soit consommant peu d'énergie. Le deuxième axe était le tri des déchets. Des points étaient distribués aux particuliers qui venaient déposer à la déchetterie leurs déchets triés. L'objectif était ainsi de réduire les coûts d'exploitation de la gestion des déchets, améliorer la qualité du tri effectué par les particuliers permettant ensuite d'être réutilisé et de réduire les coûts pour le traitement des déchets. La société de traitement des déchets de Rotterdam (Roteb), partenaire du programme, réutilisait aussi un certain nombre de produits qu'elle recyclait et vendait dans des magasins où les consommateurs pouvaient échanger des points pour les biens d'occasion dans ces boutiques. Le troisième axe était celui des transports : la carte NU récompensait les consommateurs qui utilisaient les transports en commun, le vélo ou le covoiturage, permettant à la fois d'améliorer la fluidité de la circulation et d'aider à réduire l'utilisation des voitures. Le quatrième axe était le soutien de la municipalité aux PME locales. La carte NU permettait de leur fournir un programme de fidélité abordable, tout en privilégiant une consommation responsable permettant ainsi de favoriser l'économie locale. Les monnaies sociales peuvent donc comme dans le cadre de la carte NU ou du SOL être utilisées en tant que mesures incitatives afin de favoriser l'adoption d'un certain type de comportement, ici, des comportements plus responsables.

Le SOL, et plus particulièrement le « SOL affecté » (l'un des trois volets de ce programme) s'inscrit au cœur de ces deux dynamiques : à la fois outil d'inclusion sociale et de responsabilisation des citoyens. En effet, le SOL affecté est le SOL distribué par les collectivités locales, les comités d'entreprises, les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou tout autre organisme dans le cadre de politiques sociales en phase avec les objectifs du projet SOL. Ce SOL se rapproche des titres restaurant ou des chèques de services. Le SOL affecté est donc un outil pour les politiques publiques. Dans ce cadre la collectivité locale peut décider de distribuer une aide en SOL (aide alimentaire, titres restaurant, ...) en direction d'un public déterminé (public défavorisé, personnes à faibles revenus ou population cible) ou de créditer les cartes d'un certain nombre de points qui permettent de payer en partie ou en totalité l'accès à un certain nombre de biens ou services publics ou non (cinéma,

théâtre, alimentation bio, cantine, centre aéré, formation...). Ceci permet de coupler des objectifs sociaux tout en appuyant le développement de l'économie sociale et solidaire et/ou le développement soutenable. Par exemple, la municipalité de Carhaix en Bretagne distribue une aide financière en SOL affecté à des jeunes âgés de 8 à 18 ans pour leur inscription dans un club de sport ou de loisir depuis septembre 2008. La mairie de Paris, elle, a choisit de distribuer une aide en SOL affecté auprès de familles à faibles revenus afin de les aider dans l'achat de paniers biologiques issus d'une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). La mairie de Lille a pour projet d'apporter une aide pour les personnes qui décideraient de se doter d'équipements à basse consommation. Cela revient en fait à coupler une politique sociale avec la volonté d'appuyer un certain type d'économie puisque la monnaie affectée ne pourra être utilisée que chez un certain type de prestataires.

Tableau 1 – Typologie des modalités d'intervention des pouvoirs publics

Rôle des pouvoirs publics → Types de dispositifs ↓	Rôle dans l'émergence de ces types	Rôle dans le développement des dispositifs				
		Reconnaissance de fait ex-post par les pouvoirs publics	Soutien logistique et financier	Outil de politique publique	Acceptation en tant que moyen de paiement	Performance et modification réglementaire
Dispositifs de 1 ^e génération						
LETS	Non	Oui	Parfois	Rarement	Non	Non
SEL	Non	Oui	Parfois	Non	Non	Non
Trueque argentin	Non	Oui	Parfois	Parfois, au niveau local	Non	Non
Dispositifs de 2 ^e génération						
Banques de temps (Royaume-Uni)	Non	Oui	Parfois	Parfois, au niveau local	Non	Non, mais reconnaissance officielle de leur utilité
Banques de temps (Italie)	Oui au niveau local	Oui au niveau local	Oui au niveau local	Souvent, au niveau local	Non	Oui, au niveau étatique
Dispositifs de 3 ^e génération						
Ithaca Hour	Non	Oui	Non	Non	Oui, au niveau local	Non
Monnaies communautaires brésiliennes	Non	Oui	Non	Oui, au niveau national	Non	Oui
Regiogeld allemand	Non	Oui	Non	Non	Parfois, localement	Non
Dispositifs de 4 ^e génération						
SOL français	Oui au niveau local	/	Oui au niveau local	Oui au niveau local	Oui au niveau local	Non
Carte NU	Oui au niveau local	/	Oui au niveau local	Oui au niveau local	Oui au niveau local	Non

On voit ici les potentialités de ces dispositifs, pour appuyer socialement les grandes politiques environnementales qui s'annoncent. Mais ces exemples montrent plus

généralement que les objectifs visés peuvent être divers, de l'accès aux loisirs jusqu'au développement durable. Ils montrent le potentiel des monnaies sociales en tant qu'outil de politiques publiques. Même si celui-ci est encore largement sous-exploité par les collectivités locales, il n'en constitue pas moins un levier d'action que celle-ci ne devraient pas négliger.

4. Pour conclure : les écueils de l'institutionnalisation

L'examen du rapport des dispositifs de monnaies sociales aux collectivités locales et à l'Etat central permet d'identifier l'éventail suivant : méfiance et soupçons ; désintérêt ou négligence ; reconnaissance de l'existence et de l'utilité des dispositifs ; soutiens techniques voire financiers ; intégration dans des politiques publiques spécifiques ; création d'un cadre légal adapté.

Cela conduit à une certaine complexité de lecture des rapports observables. Par exemple, si certaines municipalités n'utilisent pas directement les monnaies sociales comme outil de politique publique, elles peuvent néanmoins accepter le paiement en monnaies sociales d'un certain nombre de prestations, ce qui représente un soutien indirect potentiellement puissant. Ou encore, si les pouvoirs publics ne vont pas jusqu'à des modifications législatives ou réglementaires pour asseoir la légitimité des dispositifs de monnaies sociales et affirmer leur rôle, certains reconnaissent officiellement leur utilité comme par exemple l'Etat britannique qui considère les banques de temps comme outil de construction des capacités communautaires et d'amélioration des quartiers (Seyfang, 2006b). Elles sont même parfois appréhendées comme relais de l'Etat là où celui-ci s'est désengagé (lutte contre la pauvreté, santé, lien social, services sociaux), ce qui peut mener à des risques de dérive. Cette reconnaissance converge vers l'institutionnalisation progressive des monnaies sociales en tant qu'outil pouvant avoir une utilité ou une finalité économique, sociale et/ou environnementale.

La reconnaissance de l'intérêt d'user de dispositifs ad hoc dans des objectifs particuliers peut conduire à intégrer les monnaies sociales dans les politiques publiques, locales ou centrales. Deux scénarii se dégagent alors qui montrent une tension entre, d'une part, promouvoir et faire advenir et, d'autre part, piloter et mettre en œuvre. Promouvoir et faire advenir signifie, dans une logique de subsidiarité, encourager le déploiement, au niveau pertinent le plus bas, des initiatives contribuant à des objectifs d'intérêt général. Piloter et mettre en œuvre signifie établir par le haut des dispositifs qui seront au service des objectifs d'intérêt général définis par la collectivité publique. Ces deux formes d'action publique ont des effets fort différents, car si la première fournit un cadre aux acteurs socio-économiques qui peuvent s'organiser et proposer une réponse endogène, capable de répondre au mieux à des besoins sociaux que leur propre action permet de révéler, moyennant des règles établies par eux qui fournissent les moyens de la participation populaire, la seconde risque fort de couper d'emblée cette possibilité démocratique en confiant à une technostructure le soin de développer l'ingénierie du dispositif. Or l'un des apports majeurs des monnaies sociales depuis leur émergence dans les années 1980 est dans cette logique citoyenne de

réappropriation démocratique de la monnaie (Blanc, 2006). L'abandonner revient à tirer un trait sur les fondements de la vague contemporaine de monnaies sociales.

En outre, des programmes lourds, donc exigeants en termes financiers et techniques, présentent beaucoup de potentialités mais dans le même temps sont dépendants de partenariats financiers souvent fragiles. Cela a été le cas pour les deux dispositifs NU et SOL, soutenus par des programmes européens de courte durée. L'expérimentation du programme NU venait à échéance fin 2003. La mairie de Rotterdam était prête à s'engager financièrement dans la pérennisation, mais les autres partenaires ont préféré se retirer – malgré la réussite du dispositif (plus de 11 000 particuliers porteurs de cartes et 100 PME l'acceptant). Le même problème s'est posé pour le SOL, après la fin du financement EQUAL fin 2008.

Un autre risque est la trop forte dépendance à des politiques publiques directement pilotées par des majorités politiques. On a évoqué plus haut à quel point ces dispositifs sont pensés comme porteurs d'avancées sociales et environnementales par une certaine orientation de la classe politique.

Au final, l'urgence pour les dispositifs existants, particulièrement ceux de première et de troisième génération qui ne se construisent pas nécessairement sous la forme de partenariats avec des collectivités locales, est sans doute une reconnaissance officielle et un cadre légal qui les sécurise : en l'absence d'un cadre juridique bancaire et monétaire adéquat, les dispositifs de monnaies sociales se cantonnent aux zones grises de la réglementation avec toujours le risque d'illégalité¹². Ce risque est parfois invoqué par les collectivités locales pour justifier leur absence de participation dans les dispositifs. Dans d'autres cas parmi les dispositifs de seconde génération (mais aussi certains de première génération, comme l'ont montré des déboires des LETS en Wallonie dans les années 1990), la frontière entre l'activité d'entraide et le travail apparaît floue. Ainsi, au Royaume-Uni, la participation aux banques de temps de personnes en situation d'incapacité de travailler peut être considérée par le département du travail et des pensions britanniques comme une preuve de leur capacité à travailler, conduisant ainsi à l'arrêt du versement des indemnités. Un enjeu majeur pour sécuriser ces dispositifs et faciliter l'intervention des collectivités locales est donc de créer un cadre juridique clair pour les monnaies sociales, mais cela ne doit pas avoir pour conséquence leur intégration finale dans des objectifs de politiques publiques qui freinerait leur capacité d'innovation en réponse à des besoins sociaux dont la révélation a d'abord lieu dans l'univers communautaire ou associatif local.

5. Bibliographie

Amorevole Rosa (1998), « Le temps comme unité de mesure. Les banques de temps italiennes », *Economie et Humanisme*, n°347, pp.65-68.

¹² Celui en matière monétaire est particulièrement vif dans certains pays comme la France, où l'histoire de la constitution de l'espace monétaire souverain n'est pas a priori favorable au déploiement de monnaies qui prendraient en particulier une forme papier.

Amorevole Rosa, Colombo Grazia and Grisendi Adele (1998), *La Banca del Tempo. Come organizzare lo scambio di tempo: i valori, i principi, i protagonisti*, (1996), Milano: FrancoAngeli, 111 p.

Blanc Jérôme (2002), "L'internationale des monnaies sociales", Colloque de l' AISLF « Sociologie économique », 29 mai 2002, Montréal, Canada.

Blanc Jérôme (2006), "Les enjeux démocratiques des dispositifs de monnaies sociales", in: Marc Humbert and Alain Caillé (Eds.), *La démocratie au péril de l'économie*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, pp. 263-275.

Blanc Jérôme (2009), « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales », n°80, vol. 4, *Annals of Public and Cooperative Economics / Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, pp. 547-577.

Blanc Jérôme (dir.), (2006), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, rapport 2005-2006*, Paris: Economica, 547 p.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2009), « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », Xe Rencontres du Réseau inter-universitaire de l'économie sociale et solidaire (RIUESS) : Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société, Luxembourg, 3-4 juin 2010, 25 p.

Cahn Edgar S. (2004), *No More Throw Away People: The Co-Production Imperative*, (2000), 2d edition, Washington : Essential Books, 222 p.

Coluccia Paolo (2001), *La Banca del tempo*, Torino: Bollati Boringhieri, 143 p.

Douthwaite Richard (1996), *Short Circuit. Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*, Foxhole : Greenbooks, XIV + 386 p.

Fare Marie (2007), *Le rôle des réseaux dans la performance d'une idée : l'histoire du projet SOL, une monnaie à utilité sociale et écologique*, Mémoire de master recherche, spécialité Histoire des théories économiques et managériales, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 112 p.

Fare Marie (2009), *L'Accorderie (Québec) : choix organisationnels et éléments de comparaison internationale des dispositifs de monnaies complémentaires existants*, L'Accorderie, Québec, 25 p.

Fontan Jean-Marc, (2007), « Innovation et changement social », in : Klein Jean-Luis et Harrisson Denis (dir.), *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec : Presses de l'Université de Québec, pp. 405-412.

Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, no, pp. 61-75.

Gomez Georgina (2009), *Argentina's Parallel Currency: The Economy of the Poor*, London : Pickering and Chatto, 254 p.

Holsworth Maxime et Boyle David, (2004), « Carrots not sticks : The possibilities of a sustainable consumption reward card for the UK », Seminar Report, NEF et NCC

Jacob Jeffrey, Brinkerhoff Merlin, Jovic Emily et Wheatley Gerald (2004), "HOUR Town - Paul Glover and the Genesis and Evolution of Ithaca HOURS", *International Journal of Community Currency Research*, 8, pp. 29-41.

Kennedy Margrit et Lietaer Bernard (2008), *Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris: Editions Charles Léopold Mayer, 247 p.

Laacher Smaïn (2003), *Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique*, Paris : La Dispute, 171 p.

Lenzi Catherine, (2006), L'enquête nationale sur les systèmes d'échanges locaux (SEL) en 2004, in: Jérôme Blanc (éd.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica, pp. 253-279.

Luzzi Mariana (2005), *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*, Paris : L'Harmattan, 198 p.

Luzzi Mariana (2006), "Le trueque face à l'État, l'État face au trueque : des rapports complexes", in: Jérôme Blanc (éd.), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers* 2005/06, Paris: Economica.

Melo Joaquim (2009), *Viva Favela ! Quand les démunis prennent leur destin en main*, Paris : Michel Lafon, 281 p.

North Peter (2006a), *Money and Liberation. The micropolitics of Alternative Currency Movements* : University of Minnesota Press, 240 p.

North Peter (2006b), *Alternative Currency Movements as a Challenge to Globalisation? A Case Study of Manchester's Local Currency Networks*, Aldershot : Ashgate, 194 p.

Plasencia Adela et Orzi Ricardo (dir.) (2007), *Moneda social y mercados solidarios. Potencial emancipador y pedagógico de los sistemas monetarios alternativos*, Buenos Aires : Ediciones Ciccus, 168 p.

Rizzo Pantaleo (2003), *L'économie sociale et solidaire face aux expérimentations monétaires. Monnaies sociales et monnaies multilatérales*, Paris: L'Harmattan (Logiques sociales), 223 p.

Rösl Gerhard (2006), "Regional currencies in Germany - local competition for the Euro?" Deutsche Bundesbank Discussion Paper, Series 1 : Economic Studies, Frankfurt, No 43/2006, 63 p.

Rousseaux Sandrine, (2009), Etat des lieux international des programmes de 'cartes carbone' pour les particuliers (Europe et Etats-Unis) Rapport pour l'ADEME, disponible en ligne sur <http://hal.archivesouvertes.fr/hal00368067/fr>

Sambeek Paul Van et Kampers Edgar, (2004), NU-Spaarpas: The sustainable incentive card scheme, Stichting Points, Amsterdam.

Servet Jean-Michel (dir.), (1999), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris: Le Seuil, 344 p.

Seyfang Gill (2001), « Community currencies: small change for a green economy », *Environment and planning A*, vol. 33, pp.975-996.

Seyfang Gill (2002), « Tackling social exclusion with community currencies: learning from LETS to Time Banks », *International Journal Community Currency Research*, vol. 6, n°3.

Seyfang Gill (2003), « Growing Cohesive Communities One Favour at a Time: Social Exclusion, Active Citizenship and Time Banks », *International Journal of urban and regional Research*, vol. 27.3, pp. 699-706.

Seyfang Gill (2004), « Working outside the Box : Community Currencies, Time Banks and Social Inclusion », *Journal social Policy*, vol. 33, n°1, pp. 49-71.

Seyfang Gill (2005), "Bartering for a better future? Community currencies and sustainable consumption", *Journal of Environmental Economics*, pp. 7-27.

Seyfang Gill (2006a), « Sustainable consumption, the new economics and community currencies: developing new institutions for environmental governance » *Regional Studies*, vol. 40, pp. 781-791.

Seyfang Gill (2006b), "Harnessing the potential of the social economy? Time banks and UK public policy", *International Journal of Sociology and Social Policy*, 26, no 9/10, pp. 430-443.

Shephard Dorkis (2008), *Las monedas complementarias como medio de pago no convencional: ¿una nueva forma de intercambio en el desarrollo económico en Venezuela?*, Comision de estudios de postgrado, Maestría en Moneda e instituciones financieras, Magister Scientiarum en Moneda e Instituciones financieras Thesis, Universidad Central de Venezuela, Caracas, 324 p.

Williams Colin C. Aldridge T., Lee R., Leyshon A., Thrift N. and Tooke J., (2001b), « Bridges into the work? An Evaluation of Local Exchange and Trading Schemes (LETS) », *Policy Studies*, vol. 22, n°2, pp. 119-132.

Williams Colin C., Aldridge T., Lee R., Leyshon A., Thrift N. and Tooke J., (2001a), « Local exchange and trading schemes (LETS) : a tool for community renewal ? », *Community, Work and Family*, vol. 4, n°3, pp. 355-361.